



# Rapport Smardt – Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement

À: Le ministre

De: Conseil d'administration, Smardt Inc.

Date: 8 avril 2025

**Objet : Rapport Smardt – Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement**

Période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024

## INTRODUCTION

Le présent rapport est effectué en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « Loi »). Smardt Inc. (« Smardt ») s'engage à mener ses activités de manière éthique et durable. Nous reconnaissons l'importance de faire respecter les droits de la personne et les normes éthiques dans tous les aspects de nos activités.

### DÉTAILS DE L'ENTREPRISE

Smardt Inc. a été fondée en 2004.

ID de registre : 1162482542

Juridiction : Québec (Canada)

Adresse enregistrée : 1840 Autoroute Trans Canadienne, DORVAL Québec H9P1H7 Canada

Nombre d'employés : 221 (au 31 décembre 2024)

## ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE

**TICA-SMARDT HOLDING INC (QC-CANADA)**



**100%**

**TICA-SMARDT CHILLER GROUP INC (QC-CANADA)**



**100%**

**SMARDT INC (QC-CANADA)**

### ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Smardt fabrique et fournit des refroidisseurs sans huile à hautement efficient. Nous nous approvisionnons en matériaux et composants auprès d'un réseau de fournisseurs à travers le monde.

Nous n'avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Néanmoins, la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise est un risque potentiel. À l'heure actuelle, l'entité commence son analyse de ses fournisseurs de premier rang afin d'identifier le recours au travail forcé ou au travail des enfants. Dans de tels cas, il incombe à l'entité d'éduquer le fournisseur de niveau 1 pour qu'il puisse apporter des changements. De plus, nous investiguons en permanence les fournisseurs de premier plan via World-Check One pour nous assurer qu'aucun fournisseur n'a recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Smardt reconnaît l'importance de comprendre nos chaînes d'approvisionnement pour identifier et atténuer le risque d'esclavage moderne. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et atténuer ces risques.



## POLITIQUE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Smardt s'est engagé à lutter contre l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail forcé et à veiller à ce qu'ils n'aient lieu dans aucune partie de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement. Notre persévérance se reflète également dans notre processus de diligence raisonnable, notre déclaration et notre politique sur l'esclavage moderne.

### *DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE*

Nous avons préparé notre deuxième déclaration de politique sur l'esclavage moderne conformément à la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne, qui est disponible sur notre site Web. Nous avons également fait des recherches sur les déclarations d'autres personnes de notre secteur ou d'autres entreprises mondiales afin de nous renseigner sur le type de contenu à prendre en compte et les pratiques que nous devrions adopter pour participer activement à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en général. À l'avenir, la conformité à la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne et à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement sera exigée pour la prochaine période de référence.

### *POLITIQUE EN MATIÈRE D'ESCLAVAGE MODERNE*

La politique sur l'esclavage moderne a été préparée conformément à notre engagement en faveur d'une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et définit nos attentes en matière de pratiques de travail éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

### *DILIGENCE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS – ÉVALUATION DES RISQUES*

En 2024, nous avons effectué un examen des fournisseurs à l'aide de la fonction World Check One du London Stock Exchange Group, qui continue de filtrer régulièrement nos fournisseurs par rapport à divers organismes d'application de la loi, organismes de réglementation, listes de sanctions, etc. De plus, nous avons révisé notre processus de diligence raisonnable pour inclure une couche supplémentaire de vérification de nos fournisseurs après leur évaluation par World Check One afin de nous assurer que des décisions appropriées et opportunes sont prises concernant notre relation. Cette vérification comprend des recherches locales supplémentaires et des enquêtes directement auprès du fournisseur. Notre évaluation continue des risques comprend la prise en compte de l'emplacement géographique de nos fournisseurs afin d'éviter ou d'atténuer les relations commerciales avec des tiers dans des zones connues à haut risque d'esclavage moderne ; se tenir au courant de toute nouvelle rapportée dans les communiqués de presse du Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS.gov) pour réagir à toute entreprise de tiers qui pourrait être identifiée sur ces listes ; et l'examen d'autres sources d'information pour détecter des pratiques telles que la corruption et les pots-de-vin, car elles peuvent être un précurseur du travail forcé et de la traite des êtres humains.

### *FORMATION DE SENSIBILISATION*

Dans toutes les régions, le personnel de toutes les régions a dispensé une formation de sensibilisation à l'échelle régionale qui a expliqué la définition de l'esclavage moderne et fourni des informations sur les signaux d'alarme permettant d'identifier de telles pratiques sur le lieu de travail ou parmi les fournisseurs ; fourni un quiz audit personnel pour s'assurer de la compréhension ; élaboré un processus de signalement et d'enquête sur toute allégation d'esclavage moderne, que ce soit sur le lieu de travail ou parmi les fournisseurs ; et a créé une adresse électronique dédiée à tous les employés pour soulever des préoccupations, signaler le problème ou poser des questions.

## REMÉDIATION DE TOUT TRAVAIL FORCÉ OU TRAVAIL DES ENFANTS ET PERTE DE REVENUS

Notre chaîne d'approvisionnement est vaste et en constante croissance, ce qui signifie que nous nous efforçons constamment de répondre aux besoins de nos clients avec des produits de qualité. Au cours de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 couverte par ce rapport, nous avons été informés d'aucune activité d'esclavage à l'encontre de l'un de nos fournisseurs, mais si nous l'étions, notre équipe de la chaîne d'approvisionnement et nos dirigeants régionaux agiraient immédiatement et signaleraient une telle activité via notre plateforme de dénonciation et/ou directement aux autorités compétentes.

## RAPPORTS

Smardt s'est engagé à mettre en place un mécanisme de signalement. Par le biais de notre canal de dénonciation, nous encouragerons les employés et les autres parties prenantes à signaler toute préoccupation potentielle d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos opérations ou nos chaînes d'approvisionnement, tout en préservant leur anonymat.



### *ACTIONS*

Au cours de la période visée par le rapport, les mesures suivantes ont été prises.

- Nous développons un canal de dénonciation pour que les employés puissent signaler des préoccupations sur le lieu de travail, telles que le travail forcé et l'esclavage moderne.
- Nous procédions à un dépistage continu de nos fournisseurs, vendeurs et représentants commerciaux pour tout comportement répréhensible tel que le travail forcé et le travail des enfants.
- Nous avons continué à surveiller les lois dans les juridictions où nous sommes présents afin de vérifier les exigences de conformité et de préparer les déclarations requises.
- Nous avons mis en place un processus de diligence raisonnable pour atténuer le risque d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement.
- Nous avons élaboré une politique sur l'esclavage moderne qui décrit notre engagement à prévenir l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

### *EFFICACITÉ*

Smardt s'engage à s'améliorer continuellement dans ses efforts pour prévenir et éliminer l'esclavage moderne. Au cours des prochaines années, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Identifier un indicateur clé de performance à mettre en œuvre et évaluer l'efficacité à l'avenir en mesurant combien d'employés ont reçu une formation spécifique et savent comment signaler les soupçons d'esclavage.
- Mettez en place un canal de dénonciation et du matériel de formation pour apprendre à signaler les préoccupations.
- Contactez nos fournisseurs au moyen d'un questionnaire afin de recueillir des informations plus détaillées sur leurs pratiques de travail.
- Effectuer des vérifications lorsque l'information est reçue par les voies de signalement ou le mécanisme de filtrage.
- Consultez notre politique en matière d'esclavage moderne et notre processus de diligence raisonnable pour garantir des pratiques commerciales éthiques.

Ce rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et a été approuvé par les conseils d'administration des entités suivantes en avril 2025.

---

Albert Yam  
Administrateur du conseil d'administration  
Smardt Inc.